

Relations fédérales-provinciales

Que cette Chambre déplore et condamne vigoureusement la croisade entreprise par la fondation Green Peace qui, par des moyens prohibés par la loi, veut indirectement empêcher les pêcheurs de l'Est du Canada et plus spécialement de la région Atlantique et des Îles-de-la-Madeleine au Québec de tirer une partie de leur subsistance, à cette époque de l'année, de la chasse aux loups-marins, et que le gouvernement mette en application dans toute leur sévérité les règlements édictés et promulgués pour ce genre de chasse.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

● (1410)

[Traduction]

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Votre Honneur a signalé que cette motion avait été adoptée à l'unanimité. Est-ce exact?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le consentement unanime en vertu de l'article 43 du Règlement a trait uniquement à la présentation de la motion. J'ai demandé si la Chambre consentait unanimement à ce que la motion soit présentée aux termes de l'article 43 du Règlement et comme j'ai eu l'impression que personne ne s'y opposait, je l'ai présentée. Toutefois, si dans le brouhaha qui accompagne habituellement la présentation de ces motions, j'ai pu ne pas entendre un député refuser son consentement, qu'il se manifeste lui-même, ou qu'un autre député, témoin de ce fait, me le signale, je suis prêt à reconnaître mon erreur et à admettre que la motion n'aurait pas dû être présentée.

M. Leggatt: La motion n'aurait pas dû être présentée, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Le député affirme à l'évidence qu'il n'y avait pas consentement unanime de la Chambre et que la motion n'aurait pas dû être présentée.

* * *

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE S'EXCUSER DE SON COMPORTEMENT LORS D'UNE RÉCENTE VISITE À QUÉBEC—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, j'aimerais présenter une motion.

Étant donné que l'existence du gouvernement fédéral est due à la volonté explicite des provinces et que chacune d'elles tient à conserver son identité et son intégrité, et que les propos méprisants et démagogiques qu'a tenus en fin de semaine le premier ministre à l'égard de M. Robert Bourassa attaquaient directement le premier ministre du Québec et indirectement tous les premiers ministres provinciaux, je propose, appuyé par le député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre demande au premier ministre du Canada de s'excuser publiquement afin d'éviter que cet événement déplorable ait des conséquences néfastes.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LES ENTRETIENS DU MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS AU SUJET D'UNE DÉMARCHÉ AUPRÈS DU JUGE HUGESSEN

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics qui doit se rendre compte que les réponses qu'il a données à la Chambre mercredi dernier, comme en fait foi le hansard à la page 11457, l'ont placé dans une situation extrêmement délicate à titre de député et de ministre de premier plan. Le ministre de la Consommation et des Corporations a refusé hier de répondre aux questions concernant les entretiens qu'il a eus avec le ministre des Travaux publics. Ce dernier voudrait-il maintenant dire à la Chambre à quel titre le ministre de la Consommation et des Corporations lui a demandé d'intervenir auprès du juge Hugessen?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'appuie entièrement l'attitude du ministre de la Consommation et des Corporations, que je m'empresse d'imiter. Je suis quelque peu étonné de constater que l'honorable représentant ne reconnaisse pas que des entretiens entre membres du Conseil privé soient confidentiels.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE QUANT AU REFUS DE CERTAINS MINISTRES DE RÉPONDRE AUX QUESTIONS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais bien que les ministres s'entendent sur leurs prétextes. Le ministre des Travaux publics invoque le caractère privé de ces entretiens. Hier, le ministre de la Consommation et des Corporations justifiait son refus de répondre par le fait que les tribunaux étaient saisis de la question, faux prétexte à mon avis. Puis-je demander au premier ministre s'il accepte l'un ou l'autre de ces faux-fuyants, ou les deux, comme moyens de priver la Chambre des communes de renseignements qu'elle devrait connaître à propos d'ingérences possibles de ministres de la Couronne dans les décisions de magistrats sur des affaires dont sont saisis les tribunaux? Le premier ministre accepte-t-il les motifs invoqués pour refuser de répondre par le ministre des Travaux publics comme par le ministre de la Consommation et des Corporations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question de façon très détaillée la semaine dernière lorsqu'on m'a posé de très nombreuses questions à ce sujet. Je pourrais répéter la même réponse si le chef de l'opposition veut l'entendre. J'ai entendu les trois ministres que le juge Mackay a mentionnés dans sa lettre. J'ai moi-même consulté, étant donné qu'il a aussi jugé bon de mêler mon nom à cette affaire, comme si j'étais coupable de quelque forme de mépris.